

## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)

### DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024

Mise à jour juin 2022

#### Critérium Départemental jeunes régatier 49

Vendredi 21 avril 2023 - 75 AVENUE DU LAC DE MAINE, 49000 ANGERS

N D C V ANGERS [49006] - 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.4 Le règlement sportif Voile Légère 2022-2023 de la ligue de voile des Pays de la Loire mis en vigueur au 01/09/2022 s'applique sur cette épreuve.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau **par action verbale**.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **situé dans le bâtiment du PAVOA** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse **sur le site de NDC Voile onglet « Compétition »**.
- 3.2 Le PC course est situé **à l'accueil du club** [téléphone **02 41 73 83 00**] [email **contact@ndcvoileangers.com**].

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé *devant le Centre Nautique (pyramide)*.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES






- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Classe
21/04/2023	<b>BIC 293D (B293)</b> <b>RaceBoard &lt;= 3.80 (RCB)</b>	<b>Optimist "Ecole" (OPTE)</b> <b>Optimist (OPTI)</b> <b>RS FEVA SOLO (RSFS)</b> <b>RS FEVA DBLE (RSFD)</b> <b>ILCA 4 (ex 4.7) (LAS4)</b> <b>ILCA 6 (ex Radial) (LAR)</b> <b>Intersérie Dériveur TEMPS COMPENSE (IND)</b>

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h30**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont [*description pavillons*].

Classe	Pavillon
<b>BIC 293D (B293)</b> <b>RaceBoard &lt;= 3.80 (RCB)</b>	
<b>Optimist "Ecole" (OPTE)</b> <b>Optimist (OPTI)</b>	
<b>RS FEVA DBLE (RSFD)</b> <b>RS FEVA SOLO (RSFS)</b>	
<b>ILCA 4 (ex 4.7) (LAS4)</b> <b>ILCA 6 (ex Radial) (LAR)</b>	
<b>Intersérie Dériveur TEMPS COMPENSE (IND)</b>	

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

## 10. MARQUES

### 10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
<i>rouge</i>	<i>Jaune et orange</i>	<i>Blanche surplombée de rouge (bouteille de lait)</i>	<i>Sans objet</i>	<i>bleu</i>

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre *le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord* et *le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord*.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre *un mât arborant un pavillon bleu* et *le côté parcours de la marque d'arrivée*.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 **La RCV. 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.**
- 15.2 **L'annexe P ne pas s'applique.**

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> (intéresserie ou groupes temps compensé)
<i>Toutes</i>	<i>30 minutes</i>	<i>45 minutes</i>	<i>45 minutes</i>

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé

qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **à l'accueil du club**.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **bâtiment LE PAVOA**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18 CLASSEMENT

18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **trois ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

Pour les planches : premier retrait puis tous scores puis meilleurs dernières courses : RCV B8.8 PAV

## 19 REGLES DE SECURITE

19.1 **un élargement à l'allé et au retour**

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 **[DP] [NP]** Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels **ou accompagnateurs**.

## 26. PRIX

Des prix seront distribués.

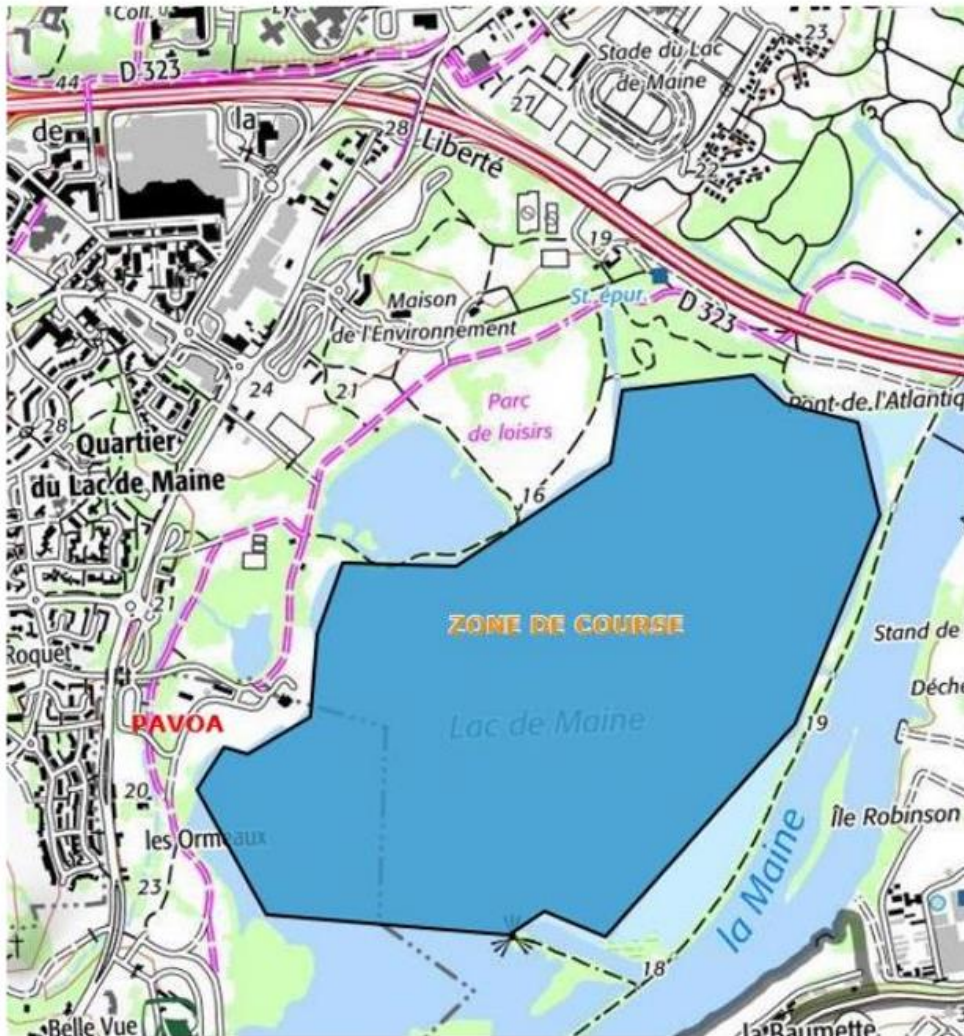
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : [**Lauriane, Hérault**]

## ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course*

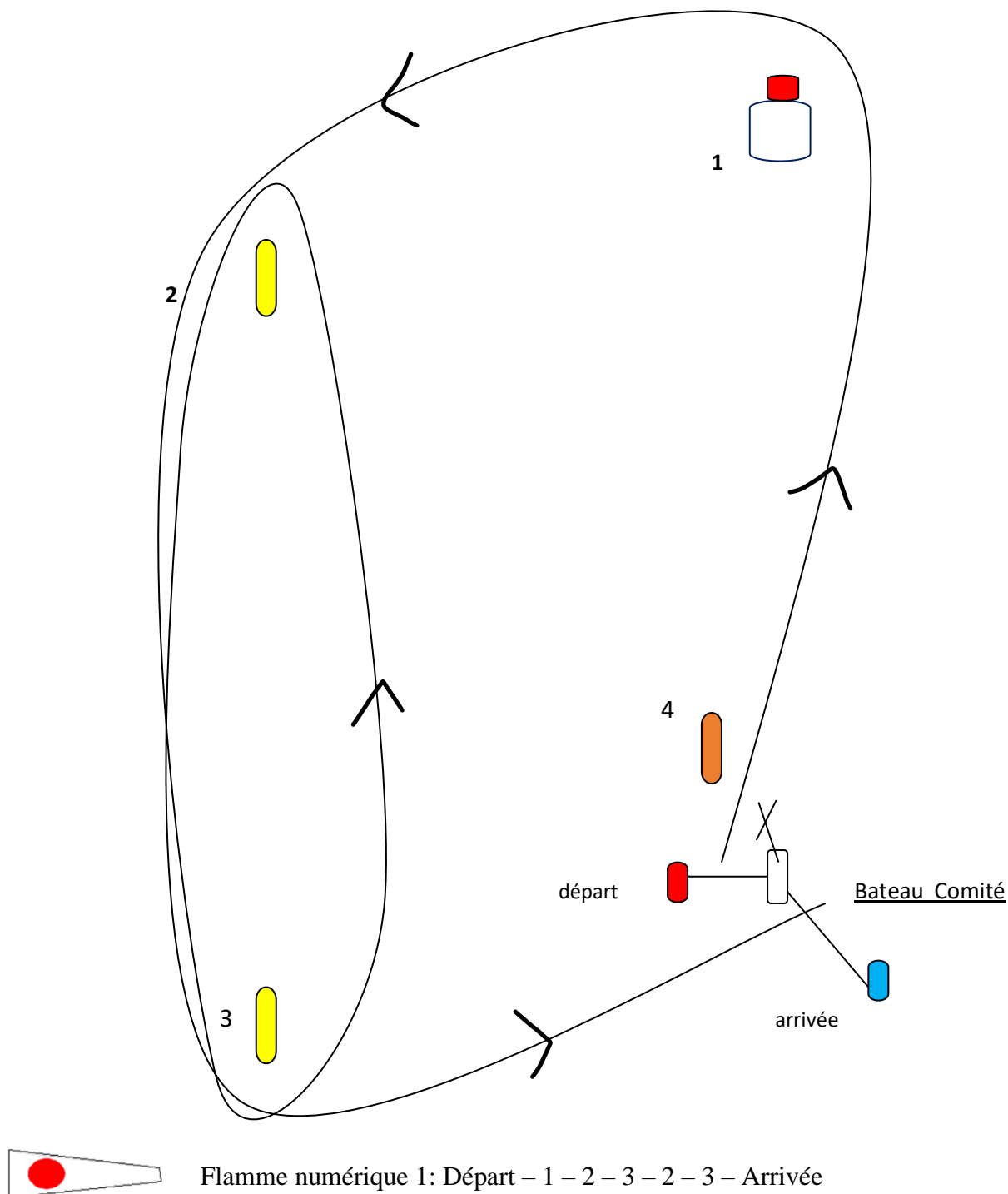
*Préciser les zones qui sont des obstacles*



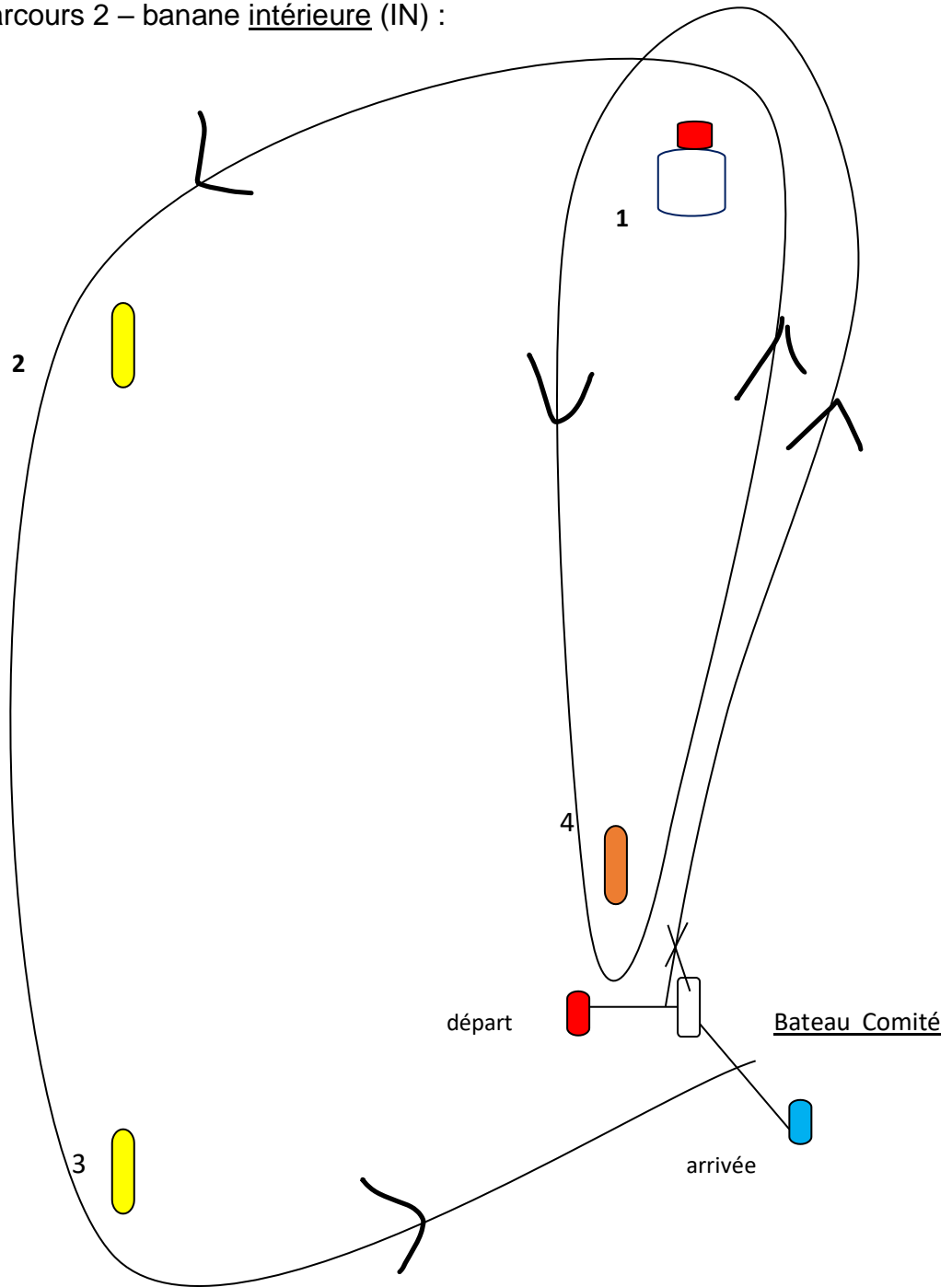
## ANNEXE PARCOURS

*Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours*

- Parcours 1 – banane extérieure (out) :



- Parcours 2 – banane intérieure (IN) :



Flamme numérique 2 : Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – Arrivée